

N° 22344. CONVENTION (N° 154) CONCERNANT LA PROMOTION DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION, GENÈVE, 19 JUIN 1981¹

N° 22345. CONVENTION (N° 155) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS ET LE MILIEU DE TRAVAIL. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION, GENÈVE, 22 JUIN 1981²

RATIFICATIONS

Instruments enregistrés auprès du Directeur général du Bureau international du Travail
le :

16 janvier 1989

CHYPRE

(Avec effet au 16 janvier 1990.)

¹ Nations, *Recueil des Traités*, vol. 1331, p. 267, et annexe A des volumes 1344, 1403, 1409, 1422, 1501 et 1522.

² *Ibid.*, p. 279, et annexe A des volumes 1351, 1363, 1397, 1401, 1409, 1492, 1516 et 1522.